

Règlement particulier du *Nanteuil Eco Bad Night II*

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : Généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **XXXXXX** et sous le nom « *Nanteuil Eco Bad Night* ». Il se déroule les **02/02/2024 au 04/02/2024**, c'est un tournoi nocturne les horaires sont : Vendredi de 20h à 5h et le Samedi de 17h à 5h. Il se déroulera au Gymnase des Closeaux, Chemin de Crécy 77100 Nanteuil Les Meaux.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Jean-Claude Derniaux**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : Séries et tableaux

- 2.1 Le tournoi **Nanteuil Eco Bad Night II** est un tournoi National senior qui s'adresse à tous les joueurs des catégories, « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétéran ». Les joueurs mineurs à la date du tournoi devront être accompagnés par un adulte responsable.
- 2.2 Les séries proposées sont NC/P10, D9/D8, D7/R6 dans les tableaux de DH, DD, DM.
Le tableau DM sera intégralement joué le vendredi 02/03/2024 jusqu'au samedi 03/02/2024, le DH et DD seront joués uniquement sur la journée du samedi 03/02/2024 jusqu'au dimanche 04/02/2024
- 2.3 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.4 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.5 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

Article 3 : Inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est au 15 janvier 2024.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **20 janvier 2024**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.3 Inscription uniquement sur Badnet/E-bad
- 3.4 Les inscriptions et règlement des frais se font uniquement via Badnet/E-bad, jusqu'au **15 janvier 2024**.
- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait par ordre d'arrivée : la date retenue pour une paire étant celle du dernier inscrit de la paire (Les inscriptions seront validées une fois que les deux joueurs de la paire seront inscrits).
- 3.6 Le montant des droits d'engagement est 16€ pour 1 tableau et 21€ pour 2 tableaux. Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort sauf pour un forfait justifié.
- 3.7 Les surclassements sont acceptés avec un écart d'une catégorie, en respectant le RGC (pour la règle des x16).
- 3.8 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement de la paire à J-30.
- 3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le vendredi de 20h00 à 5h00 et/ou le samedi de 17h00 à 5h00.

- 3.10** Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Article 4 : Forfaits

- 4.1** Tout joueur s'inscrivant au Nanteuil Eco Bad Night au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.2** Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : Déroulement

- 5.1** Les convocations sont envoyées à partir du 26 Janvier 2024 par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2** Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3** Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5** Les volants autorisés par la circulaire fédérale sont à la charge des joueurs et à partage égal entre les compétiteurs, sauf pour les finales où ils seront fournis. Le volant plume officiel est le BABOLAT 4, sous réserve de leur homologation par la FFBaD. Ils sont en vente sur le lieu de la compétition. Ils devront être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux.
- 5.6** Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif. L'ordre des matchs respecte, dans la mesure du possible, la numérotation initialement prévue. Cependant les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge Arbitre et du Comité Organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Tout compétiteur non présent sera déclaré perdant par WO.
- 5.7** Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre pour départager en cas de litige entre les deux paires. Tous les matchs sont disputés en 2 manches gagnantes de 21 points avec prolongation si nécessaire.
- 5.8** Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9** Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute, au service comme en jeu.

- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, deux coachs par paires appelées, les officiels, les membres du comité d'organisation et le personnel médical autorisé par le juge-arbitre.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi **Nanteuil Eco Bad Night II** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement à la vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.14 Le stationnement sur le parvis du gymnase est strictement interdit. Il doit être laissé libre d'accès pour les services d'urgences.
- 5.15 Des photos pourront être prises pendant le tournoi et diffusé sur le site internet du club ou dans tout autre revue à vocation de mise en avant du club. Celles-ci pourront être retirées sur simple demande des intéressés ou des responsables légaux.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.